



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2008/13
9 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE
POUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

4.1.4.1, Instruction d'emballage P200 (4), Dispositions spéciales d'emballage k

Communication de l'Association européenne des gaz industriels (EIGA)*

Introduction

1. Le Règlement type de l'ONU dispose ce qui suit au 7^e alinéa de la rubrique k (sous «*Dispositions applicables aux matières toxiques ayant une CL_{50} inférieure ou égale à 200 ml/m³ (ppm)*») de l'instruction d'emballage P200 (4) de la section 4.1.4.1: «Les robinets doivent être vissés directement sur le récipient à pression et être capables de supporter la pression d'épreuve du récipient.».
2. Cette prescription porte sur le raccord entre le robinet et le récipient à pression.

* Conformément au programme de travail 2007-2008 du Sous-Comité, approuvé par le Comité à sa troisième session (voir les documents ST/SG/AC.10/C.3/60, par. 100 et ST/SG/AC.10/C.3/34, par. 14).

3. Depuis plusieurs années, on utilise couramment ce raccord à filetage conique entre le robinet et la bouteille. Toutefois, cette technique n'est pas toujours applicable à certains gaz intervenant dans certaines applications de microélectronique. Pour ces applications, il faut que le gaz ne contienne pratiquement aucune des particules susceptibles d'être générées lorsqu'un filetage conique sert à raccorder le robinet à la bouteille.

4. La norme ISO 10692 («Bouteilles à gaz – Raccords pour robinets de bouteilles à gaz pour l'industrie de la microélectronique») a été établie pour minimiser le nombre de particules microscopiques présentes dans les bouteilles utilisées pour les applications de microélectronique. Sa partie 2 spécifie une séquence d'épreuves et des critères d'acceptabilité pour les raccords entre la bouteille et le robinet dans le cas de gaz ou de mélanges gazeux utilisés dans des conditions particulières qui exigent un degré de propreté extrême et/ou une absence de particules. Elle définit un programme d'épreuves de type obligatoire pour garantir la sécurité du raccord entre le robinet et la bouteille.

5. Un système de raccord type entre le robinet et la bouteille est représenté à la figure 1. Il comprend une bouteille à filetage externe, un écrou spécial et un robinet de bouteille.

Proposition

6. La proposition vise à modifier le 7^e alinéa des dispositions spéciales d'emballage k de l'instruction d'emballage P200 (4) pour que le raccord bouteille/robinet respecte les dispositions de la norme ISO 10692-2.

7. La phrase proposée est la suivante:

«Les robinets doivent pouvoir supporter la pression d'épreuve du récipient à pression et lui être raccordés directement par filetage conique ou par d'autres moyens conformes aux prescriptions de la norme ISO 10692-2:2001.».

Justification

8. La proposition tient compte des prescriptions renforcées sur l'absence de particules dans les gaz utilisés pour les nouvelles applications de la microélectronique, en conservant le niveau de sécurité requis pour le récipient à pression.

Sécurité

9. Il ne devrait y avoir aucun problème de sécurité puisque le système considéré est déjà utilisé.

Faisabilité

10. Il ne devrait y avoir aucun problème de faisabilité puisque l'on utilise déjà depuis plusieurs années, sans difficulté signalée, des raccords entre bouteilles et robinets conformes aux prescriptions de la norme ISO 10692.

Mise en œuvre

11. La mise en œuvre ne devrait poser aucune difficulté.

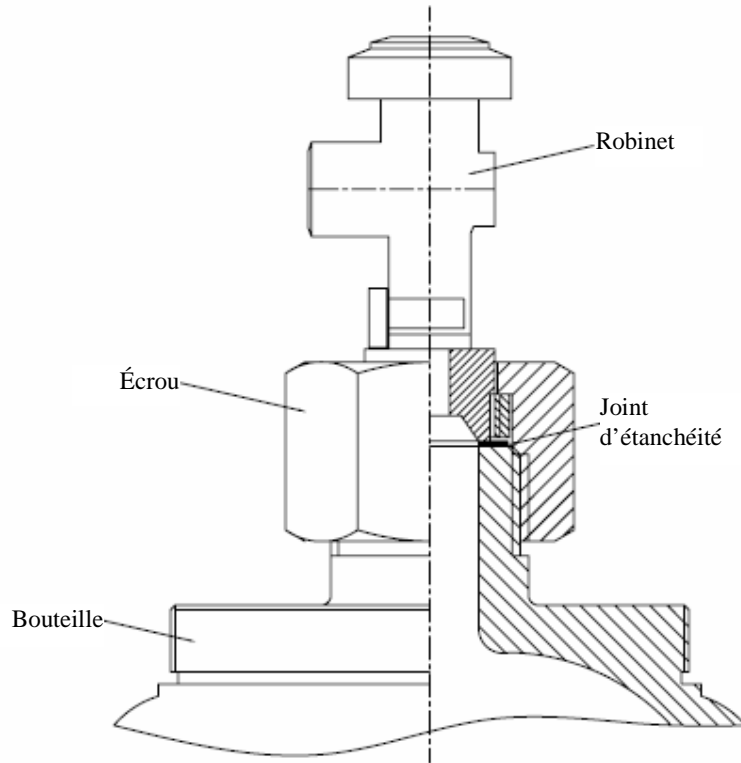


Figure 1. Exemple de raccord sur bouteille par filetage conique
